

Liberté Égalité Fraternité

## Direction départementale des territoires

Metz, le 17 septembre 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau Unité Police de l'eau La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par : Liborio CICCARELLO

Tél:03 87 34 34 12

E-mail:liborio.ciccarello@moselle.gouv.fr

M.Benoit DAMIEN
57 rue principale
57420 Chérisey

**OBJET**: Dossier de déclaration concernant des travaux sur lit mineur de cours d'eau commune de Louvigny

Accord avant délai de deux mois

RÉF.: Y:\1. Dossiers PE\Travaux sur cours d'eau\LOUVIGNY\2021-08 Chégny

P.J.: 0

## Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

· des travaux sur lit mineur de cours d'eau sur la commune de Louvigny,

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 13 août 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Copie du récépissé et de ce courrier est adressée dès à présent à la mairie de la commune de Louvigny où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie de Louvigny.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline Dellinger